

Herbe de la pampa

Une belle indésirable.



Description, classification

L'Herbe de la pampa, *Cortaderia selloana*, originaire d'Amérique du Sud, appartient à la grande famille des Poacées (anciennement graminées). (1).

Cortaderia selloana est une plante très reconnaissable, avec ses grandes touffes qui atteignent une hauteur de 4 m et son diamètre de 3 m.

Les feuilles sont fines, linéaires et leurs bords sont coupants. Elles mesurent jusqu'à 2 m et ont une couleur plus verte vers leur extrémité, qui retombe.

Ces plantes sont visibles partout sur les zones littorales et notamment en Bretagne, où elles prolifèrent.

Un plant d'Herbe de la Pampa vit entre 10 et 15 ans. (2)

Reproduction

L'Herbe de la pampa se propage par multiplication sexuée. Elle comporte des pieds mâles et des pieds femelles (espèce dioïque). Leurs inflorescences forment des plumeaux jaunâtres qui culminent au sommet de la plante de la fin de l'été jusqu'à l'hiver. Ces épis mesurent de 50 cm à 1 m. (3).

Les plumeaux femelles sont plus larges que les plumeaux mâles.

Origine et répartition

Introduite dans les jardins dans les années 1960, la plante s'est vite répandue dans les milieux naturels, dès 1990. (4) (5). Après avoir facilement colonisé les anciennes zones industrielles, ou agricoles abandonnées, elle s'est installée principalement dans les milieux littoraux (6). Elle est ainsi visible sur les dunes, dans les marais littoraux, et dans les friches.



Capacité de colonisation

Elle trouve, sous nos climats, des conditions favorables : Ceci en fait une redoutable colonisatrice : Car, une fois installée, elle peut s'adapter sans difficultés, à de fortes variations des conditions écologiques : Humidité, luminosité ou température.

Sa croissance est rapide, et concurrence les plantes autochtones.

Chaque pied émet des graines, qui sont portées par le vent, à plus de 25 km à la ronde. Par ailleurs la quasi-totalité des graines de chaque épi fécondé est fertile. Ce sont donc des millions de graines qui peuvent être émises, rien que par un seul pied, chaque année et qui peuvent propager l'espèce dans tous les milieux favorables à son installation.

Une fois déposées au sol, les graines ne mettent que trois semaines pour germer, si la température est favorable (22 à 25 °C).

Nuisances écologiques

L'Herbe de la pampa monopolise l'ensemble de l'eau, des nutriments et de la lumière disponible. Elle remplace donc rapidement les autres espèces, plus petites et moins compétitives.

De part sa biomasse importante, elle appauvrit les sols: Domenech et coll. (7) cités par les travaux de l'observatoire breton de la biodiversité (8), ont montré que les teneurs en azote et carbone sont modifiées, par rapport à un milieu, encore non envahi.

Dans les écosystèmes côtiers qu'elle colonise, elle peut prendre le dessus sur les espèces indigènes, et donc sur les espèces les plus rares, et les plus menacées : (Panicaud de mer, Raisin de mer...) (8).

Dans les espaces agricoles, elle se mêle aux autres graminées, destinées au bétail.

Enfin, elle est fortement inflammable.

La base de données européenne DAISIE (9), place Cortaderia S. parmi les cent plantes, les plus indésirables en Europe.

Impact sur la santé

Il est minime : L'Herbe de la pampa est dotée de feuilles longues, acérées et coupantes.

Le risque de blessure est quand-même avéré, avec des complications inflammatoires, parfois.

Dans les zones pâturées, des coupures ont été observées dans la bouche des animaux. (6).

Par contre le risque allergique est très faible comparativement à d'autres graminées.

Techniques d'éradication : (10)

Procédés chimiques

L'utilisation des herbicides chimiques (Glyphosate), n'est pas souhaitable.

L'arrachage (F)

Mécanique ou manuel, suivant la taille de la plante, l'arrachage consiste à extirper la plante du sol en emportant le maximum de racines. Il est conseillé ensuite de brûler les restes. (1)

Les résultats ont été positifs dans plusieurs études :

Dans la communauté de communes de Blavet Bellevue océan : Extraction à la pioche

A Guissény (1), un cheval de trait a été utilisé pour arracher les plantes. (Zone Natura 2000).

La coupe des épis :

A défaut d'arrachage, la coupe ou le brûlage des plumeaux avant la formation des graines, peut éviter à la plante de se propager.

Le bâchage

Il peut se faire sur la plante entière ou sur un reliquat de coupe.

Cela empêche la plante de capter la lumière, et retarde voire annule la reprise de la plante.

Le pâturage

Le pâturage est utile pour éviter le développement des jeunes plants. Pour les raisons évoquées précédemment, il faut éliminer les grandes plantes qui pourraient blesser le bétail.

Cette méthode a été utilisée avec succès en Nouvelle Zélande avec des bovins (2).

En France et en Europe

Les décisions du Grenelle de l'environnement, (Loi du 3 Août 2009), montrent la volonté des pouvoirs publics d'intensifier et de rationaliser la lutte contre les plantes invasives.

Elles sont venues renforcer la Loi du 3 décembre 2009, dont l'article [L.411-3](#) du Code de l'environnement s'adressait aux espèces invasives, en général. Il manque maintenant de dresser une liste nominative des espèces les plus dangereuses pour les milieux.

Concernant le commerce des plantes ornementales, ces plantes n'ont pas encore fait l'objet d'une interdiction. Cela a, pourtant déjà été fait dans des pays ou états, comme le Nouvelle - Zélande, ou la Californie

Certaines mesures paraissent intéressantes:

- Utiliser de cultivars stériles.
- Ne commercialiser, que des pieds d'un même sexe, n'est pas forcément une bonne idée ; compte tenu de la présence encore importante dans les milieux, de plantes des deux groupes.

A Kerlouan

Comme dans d'autres communes littorales, la propagation se fait à partir des lieux privés, ou publics, et se fait suivant les vents dominants. Si on en trouve dans les jardins, sa présence est importante :

- dans les champs en friche
- sur les zones littorales où elles abondent.
- Dans certaines pâtures où sont principalement des chevaux
- Aux abords des routes
- Aux alentours des maisons, dans des espaces privés non utilisés.

Prospective

Espaces publics :

Dans un premier temps, cette espèce devrait être au moins éradiquée, des espaces publics.

Il existe des espaces où la plante a semble t-il été laissée en place pour des raisons esthétiques, dans des champs, ou sur des bords de routes.



Espaces naturels :

Elle devrait être éradiquée des espaces naturels, pour sa concurrence sur les espèces indigènes. Il en est de même des grands plants, dans les pâtures pour leur risque potentiel sur la santé des animaux.

Espaces privés :

Enfin dans les jardins il faut couper les inflorescences, pour limiter sa propagation, ou acheter des cultivars stériles.

Information :

Elle reste à faire, au niveau des collectivités, et des particuliers. Par exemple, au niveau du personnel et des entreprises chargées des voiries.

Il serait par exemple intéressant, d'insérer régulièrement des conseils, dans les bulletins communaux, et extra-communaux.

Discussion

Les plantes font partie de notre **environnement** et de notre **patrimoine**. Nous devons protéger et conserver, celles qui sont propres à nos paysages, et à notre pays. Même si elles ne sont pas aussi spectaculaires que celles des jardinerie, ce sont ces plantes, qui ont accompagné nos parents, et nos grands-parents, celles des champs, celles des talus, celles des espaces sauvages et des dunes, les plus belles, comme les plus modestes. Car elles ont toutes une fonction.

Que de changements dans nos paysages. Le pays bocageux, que nous avons connu étant enfants, a fait place à un désert certes agricole, mais presque sans arbres, ni talus. Sera-t-il durable ?

Nos ancêtres nous ont donné dans la main, une poignée de leur terre : Elle était riche et équilibrée.

Puissions nous aussi, transmettre à nos enfants, une poignée de cette même terre, qui soit aussi fertile qu'auparavant, mais surtout libérée de toute forme de parasitage, et de contamination.

Bibliographie

(1) Muller, S. 2004. Plantes invasives en France. 168p. Publications scientifiques du Muséum. Nancy.

(2) Espèces invasives en Bretagne. Les cahiers naturalistes de Bretagne. Agrocampus Ouest/ MNHN. Biotop. 144 p.

(3) [Conservatoire botanique national de Brest www.cbnbrest.fr/site/pdf/herbe](http://www.cbnbrest.fr/site/pdf/herbe)

(4) DIARD L. 2005. La flore d'Ille et Vilaine. Siloé, Laval, 670p.

(5) PHILIPPON.D. La flore des côtes d'Armor. Siloé, Laval, 566p.

(6) www.tela-botanica.org

(7) Domenech, R., Vila, M., Gesti, J., and Serrasolses, I. 2006. Neighbourhood association of *Cortaderia seloana* invasion, soil properties and plant community structure in Mediterranean coastal grasslands. *Acta Oecologica*. Vol. 29 (2) - p.171-177.

(8) www.observatoire-biodiversite-bretagne.fr.

(9) DAISIE: Delivering Alien Invasive Species Inventories for Europe. www.europe-aliens.org.

(10) QUEMMERAIIS-AMICE G. & MAGNIER M. 2012 – La gestion d'espèces invasives en Bretagne, recueil d'expériences menées sur des espaces naturels. Bretagne Vivante, Brest, 72 p.

Christian ABALEA